



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **27**

Date de la convocation :
17 mai 2023

Délibération n° DCM23-05-24P13

**Urbanisme - Opérations foncières – Cession de la parcelle
communale cadastrée section BI n° 151 sise rue Pascal à
Mme PRAT Laure**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur : Mme Isabelle Le Goff

Par courrier du 23 septembre 2022, Mme PRAT Laure a fait part à la Commune de son souhait de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n° 151, voisine de sa propriété, rue Pascal à Clermont l'Hérault.

Cette parcelle de 105 m² est située principalement en zone UD du P.L.U., à l'intérieur de résidences. De forme triangulaire, elle ne présente pas d'intérêt communal et fait souvent l'objet de dépôts sauvages.

Considérant que la Commune n'a pas l'utilité de conserver cette parcelle et que sa cession permettrait à la Municipalité de ne plus l'entretenir, il serait opportun de la céder conformément à l'estimation faite par le pôle d'évaluation domaniale en date du 10 janvier 2022.

En accord avec les négociations menées avec Mme PRAT, cette parcelle pourrait lui être cédée pour un prix de 6 500 € auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section BI n° 151 de 105 m² sise rue Pascal à Mme PRAT Laure pour un montant de 6 500 €,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 10 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section BI n° 151 de 105 m² sise rue Pascal à Mme PRAT Laure pour un montant de 6 500 €,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE